



# Rapport annuel de la Conférence tripartite de la formation professionnelle 2022

▲ TBBK ▼ CTFP ►

Tripartite Berufsbildungskonferenz

Conférence tripartite de la formation professionnelle

Conferenza tripartita della formazione professionale

## Contexte

Le rapport annuel des partenaires de la formation professionnelle est rédigé depuis 2020 au nom de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP). Il répond à la recommandation émise en 2016 par la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) de présenter le travail des partenaires de la formation professionnelle.



La version électronique du présent rapport est dotée de fonctions interactives. Il suffit de cliquer sur les passages soulignés pour accéder aux informations complémentaires disponibles en ligne.

### Impressum

Édition : Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) © 2023

Rédaction : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), unité Politique de la formation professionnelle

Photos : Monique Wittwer

Graphisme et mise en page : SEFRI, unité Communication

Langues : all/fr/it

# Rétrospective de l'année – l'essentiel en bref



La première séance de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) de l'année 2022 s'est tenue sous la forme d'une retraite organisée le 25 janvier. À cette occasion, la CTFP a mené une réflexion sur **son fonctionnement, ses compétences et ses processus**. Après une discussion approfondie, elle est arrivée à la conclusion que les documents indispensables que sont la [Charte du partenariat de la formation professionnelle](#), le [concept de mise en œuvre pour la systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle](#) et son règlement d'organisation constituent une base suffisante au bon fonctionnement de la CTFP et de la nouvelle structure de gouvernance. La nouvelle structure des organes mise en place en 2021 afin d'optimiser la gouvernance du système de formation professionnelle porte ses fruits. La CTFP permet aux partenaires de la formation professionnelle de s'entendre, au niveau stratégique, sur une vision et sur des champs d'action prioritaires en matière de formation professionnelle. Ce faisant, elle privilégie l'échange et la recherche commune de réponses aux questions stratégiques relatives à

la formation professionnelle. La nouvelle structure de gouvernance permet de recueillir les différents points de vue des partenaires de la formation professionnelle, améliore la transparence de la collaboration et renforce son caractère contraignant. Les compétences et les responsabilités de chacun des partenaires de la formation professionnelle ainsi que la mise en œuvre des tâches qui en découlent restent toutefois inchangées et sont régies par la législation sur la formation professionnelle.

La situation sanitaire s'étant améliorée et l'activité économique ayant repris, la CTFP a repris au début de l'année 2022 les tâches de l'ancienne **Task Force « Perspectives Apprentissage »**. Dans ce contexte, elle a publié en juillet 2022 le [rapport d'évaluation sur le programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 »](#). Ce dernier indique qu'il a été possible d'élaborer des instruments de soutien orientés vers les besoins. Pendant la durée du programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 », de mai 2020 à mars 2022, la Confédération a soutenu 96 projets de stabilisa-



tion du marché des places d'apprentissage pour un montant total de 23 millions de francs.

À l'invitation du conseiller fédéral Guy Parmelin, des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux se sont réunis à Berne le 14 novembre 2022 à l'occasion du neuvième **Sommet national de la formation professionnelle**. Ils ont adopté un ensemble de mesures devant contribuer à un meilleur positionnement des écoles supérieures (voir page 5 pour en savoir plus), de même qu'une déclaration d'engagement en faveur de la certification professionnelle pour adultes (voir page 7 pour en savoir plus). En outre, les participants au sommet ont été informés de l'état d'avancement de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ». En 2022, dans le cadre du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation profes-

sionnelle », le processus de développement des professions a été passé au crible et une étude sur le financement des cours interentreprises a été commandée (voir page 9 pour en savoir plus).

Par ailleurs, la CTFP se réunit deux fois par an pour examiner en détail l'ensemble des projets de **l'initiative Formation Professionnelle 2030**, qu'elle accompagne. Fin 2022, elle a fait le point sur l'état d'avancement des travaux et pris connaissance des développements. La plupart des projets se déroulent comme prévu.

# Approbation d'un ensemble de mesures visant à renforcer les écoles supérieures

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle ont pris connaissance mi-novembre 2022 du rapport sur les travaux réalisés dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures » et ont approuvé un ensemble de mesures conformes au système. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) travaille à la mise en œuvre de ces mesures avec les partenaires de la formation professionnelle.



Après les travaux de base réalisés dans le cadre d'analyses, d'entretiens avec des experts et de discussions avec différents acteurs, il était indispensable d'établir un dialogue largement soutenu avec les partenaires de la formation professionnelle. C'est pourquoi le SEFRI a organisé en 2022 trois journées de travail avec les différents acteurs concernés. Il s'agissait dans ce contexte de traiter ensemble les questions fondamentales relatives au positionnement des écoles supérieures (ES) au sein du degré tertiaire, de sonder les différentes positions des acteurs, de trouver des points communs, de pointer les divergences et de concrétiser les mesures qui en découlent.

Les analyses menées en 2022 montrent que les ES constituent un système qui fonctionne bien et que les avantages des diplômes ES doivent davantage être mis en avant. Il s'agit notamment de renforcer davantage l'orientation directe des diplômés vers le marché du travail. Il faut également poursuivre l'examen des optimisations des conditions cadres structurelles, notamment en ce qui concerne le financement. Ces travaux interviennent dans le cadre des offres existantes dans la formation professionnelle supérieure et sans adaptations fondamentales du système. Le développement d'un « nouveau modèle ES » n'est pas indiqué selon la majorité des partenaires de la formation professionnelle.



Les discussions avec les partenaires de la formation professionnelle ont permis de dégager un ensemble de mesures conformes au système :

- **Renforcer les institutions** : ancrer dans la loi une protection de la dénomination « école supérieure » pour une meilleure visibilité et une meilleure protection des ES.
- **Examen de nouveaux titres complémentaires** : l'introduction de nouveaux titres complémentaires vise à signaler le degré tertiaire des diplômes de la formation professionnelle supérieure afin de renforcer les diplômes sans académisation (Bachelor professionnel).
- **Renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles** : outre l'augmentation de la transparence en matière de perméabilité entre les différentes offres de formation, la complémentarité des offres doit également être améliorée.
- **Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions** : il s'agit avant tout d'examiner le financement public actuel en vue d'optimiser le système existant. Parallèlement à l'étude des mécanismes actuels de financement, une analyse d'impact permettra d'examiner la possibilité d'augmenter les contributions publiques en vue d'une réduction des taxes d'études.
- **Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux** : des mesures de communication et de marketing renforceront la visibilité et la notoriété dans la société et l'économie des diplômés de la formation professionnelle supérieure en tant que partie intégrante du degré tertiaire.

L'examen du système ES montre que les ES et leurs diplômes constituent une offre de formation qui fonctionne bien, où l'orientation vers le marché du travail qui caractérise la formation professionnelle supérieure joue un rôle central. Ce lien étroit avec les besoins de l'économie présente de grands avantages pour les diplômés en termes d'intégration sur le marché du travail et pour les entreprises en termes de recrutement de spécialistes et de cadres compétents. En revanche, on constate un potentiel d'amélioration dans les domaines de la visibilité, de la notoriété et de la réputation auprès de la société et de l'économie, notamment en ce qui concerne les décisions de formation des jeunes (degré secondaire I). Toutefois, les mesures futures ne doivent pas influencer négativement les spécificités de la formation professionnelle. La formation professionnelle duale, orientée vers le marché du travail, est l'un des facteurs de succès d'une économie suisse forte.

Le SEFRI a entamé la mise en œuvre des mesures, qui devront être prêtes pour prise de décision politique à l'été 2023. La mise en œuvre tient compte des compétences légales et des processus de décision politiques.

Le SEFRI continue de piloter l'ensemble du processus en étroite concertation avec la CTFP. Les membres de la CTFP participent aux travaux de mise en œuvre en tant que représentants des partenaires de la formation professionnelle. Il s'agit notamment de développer et d'étudier des variantes et d'assurer le flux d'informations vers les organisations qu'ils représentent.

# Certification professionnelle pour adultes : déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle

**Les adultes doivent pouvoir obtenir une certification professionnelle le plus facilement possible pour mieux se protéger contre le chômage. En adoptant une déclaration d'engagement, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux affichent leur volonté d'améliorer les conditions-cadres dans ce domaine. Par conséquent, il importe d'informer et de conseiller les adultes conformément à leurs besoins, de valider les compétences qu'ils ont déjà acquises et de veiller à ce que les personnes concernées aient plus facilement accès aux places d'apprentissage, aux offres de formation et aux procédures de qualification.**



En raison de l'évolution du monde économique et de la société, la formation et la formation continue, la reconversion, la réinsertion et, plus généralement, l'apprentissage tout au long de la vie ont gagné en importance. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail tiennent compte des besoins variés et changeants du marché du travail dans l'adaptation des offres de la formation professionnelle et de la formation continue. Différentes mesures ont ainsi été développées ces dernières années pour encourager l'apprentissage tout au long de la vie, comme le programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail, l'initiative viamia, qui offre un bilan professionnel gratuit pour les adultes de 40 ans et plus, ou le renforcement de la formation professionnelle supérieure.

Depuis plusieurs années, l'amélioration des conditions-cadres entourant la certification professionnelle pour

adultes (CPA) est également un champ d'action prioritaire pour les partenaires de la formation professionnelle. Le Conseil fédéral a intégré cet objectif dans différentes initiatives et l'a soutenu par le biais de plusieurs mesures, telles que l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (2011-2018) ou le train de mesures visant à encourager le potentiel offert par la main-d'œuvre vivant en Suisse (2018-2024). En outre, l'encouragement de l'accès à la formation, de la reconversion et de la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif a été inclus en 2015 dans les objectifs politiques de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation et confirmé dans la déclaration 2019. Les organisations du monde du travail ont également mis en œuvre différentes mesures en ce sens, par exemple par le biais d'initiatives visant des branches spécifiques.



Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030 lancée par les partenaires de la formation professionnelle, l'orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie est l'une des quatre lignes d'action prioritaires qui ont conduit au lancement de différents projets dans le domaine de la CPA. Lors de sa séance du 22 mars 2022, la CTFP a procédé à un examen global de ces projets. Elle a relevé avec satisfaction que des progrès ont été réalisés ces dernières années dans ce domaine. Dans le même temps, elle estime qu'il est important que les partenaires de la formation professionnelle se mettent d'accord sur les objectifs fondamentaux concernant l'encouragement de la CPA. La CTFP a par conséquent décidé d'inclure le thème de la CPA dans son programme annuel 2022 et de l'inscrire à l'ordre du jour du Sommet national de la formation professionnelle, afin d'obtenir une déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle pour atteindre les objectifs favorisant l'encouragement de la CPA.

En adoptant la déclaration d'engagement lors du Sommet 2022, les partenaires de la formation professionnelle ont convenu des objectifs suivants en matière d'encouragement de la CPA :

- Les bases légales et les guides sont systématiquement développés en fonction des besoins.
- La définition de structures et de processus nécessaires à une mise en œuvre efficace est établie.

- Les adultes et les entreprises peuvent bénéficier d'informations, de conseils et d'un accompagnement. Dans les cantons et au sein des organisations du monde du travail, un service de consultation bénéficiant d'une bonne visibilité est prévu à cet effet et en fonction des besoins.
- Les adultes peuvent, lorsque cela est possible, faire valider leurs connaissances en culture générale et leurs compétences professionnelles spécifiques dans le cadre d'une formation professionnelle initiale.
- Il existe dans toute la Suisse suffisamment de places d'apprentissage, d'offres de formation et de procédures de qualification pour adultes.
- Des conditions financières intéressantes encouragent les adultes à obtenir une certification professionnelle.

La déclaration d'engagement est assortie d'un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les projets qu'ils allaient déployer. La CTFP a mis en place un groupe de coordination chargé d'accompagner et de coordonner la mise en œuvre des projets en 2023 et 2024 et d'informer régulièrement la CTFP sur l'état d'avancement des travaux.

# Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle

En 2022, dans le cadre du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle », le processus de développement des professions a été passé au crible et une étude sur le financement des cours interentreprises a été commandée.



L'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle requiert la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle. Fin 2020, les participants au Sommet national de la formation professionnelle ont chargé la CTFP de poursuivre les travaux sur les trois thèmes ci-après, considérés comme prioritaires par les partenaires de la formation professionnelle pour l'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation :

- **Problèmes d'efficacité et de mauvaises affectations au niveau du développement des professions :** les principaux objectifs concernent l'identification des compétences et l'optimisation des processus.
- **Financement des cours interentreprises :** les principaux objectifs concernent l'optimisation des flux financiers et la mise en œuvre par les partenaires.
- **Financement des procédures de qualification :** les principaux objectifs concernent l'optimisation des flux financiers et la mise en œuvre par les partenaires.



En 2022, les travaux de la CTFP ont été consacrés au projet partiel **Développement des professions**.

Les participants de la Table Ronde Développement des professions, organisée mi-mai 2022 à Morat, se sont penchés sur des pistes de solution et les ont concrétisées. Il ressort de la discussion que ce processus fonctionne globalement bien et qu'il est important d'accorder une attention particulière aux révisions complexes et de grande ampleur ainsi qu'aux révisions des professions qui voient s'opposer de forts intérêts divergents. Les participants ont par ailleurs mis en évidence quelques thématiques essentielles à une collaboration réussie et qui appellent des actions :

- Rôles, organes et circuits décisionnels
- Bases de décision et outils
- Communication et transfert des connaissances
- Assurance de la qualité à tous les niveaux
- Plurilinguisme
- Mise en œuvre
- Financement par la Confédération

Une nouvelle table ronde sera organisée en 2023 dans l'optique de rassembler de bonnes pratiques en matière de compréhension entre les interlocuteurs. Il est également prévu de dresser un état des lieux des documents et des informations de pilotage existants. L'objectif est de faciliter la recherche et d'améliorer la clarté des informations relatives au processus de développement des professions.

Les **cours interentreprises** constituent le troisième lieu de formation de la formation professionnelle initiale. Leur système de financement est d'une grande complexité de la formation professionnelle. Les acteurs de la formation professionnelle sont d'avis qu'il faut agir à ce niveau. Il s'agit dans un premier temps d'améliorer la transparence du système de financement. Dans ce contexte, le SEFRI a commandé une étude auprès de l'entreprise BSS Volkswirtschaftliche Beratung.

La première partie de l'étude a été consacrée à l'analyse des flux et mécanismes financiers des différents acteurs. Les informations obtenues ont ensuite été approfondies dans la deuxième partie de l'étude dans le cadre d'une enquête portant sur les connaissances techniques et les expériences des acteurs. La CTFP a pris connaissance du rapport intermédiaire correspondant lors de sa séance du 1er septembre 2022. Les deux premières parties de l'étude serviront de base à l'élaboration d'un rapport et de recommandations concernant l'optimisation du système de financement.

Le rapport final sur le financement des cours interentreprises sera disponible au printemps 2023. La CTFP s'appuiera sur ce document pour décider des prochaines étapes. Les éventuelles mesures de mise en œuvre et d'amélioration relèvent de la compétence des partenaires de la formation professionnelle concernés.

Quant au projet partiel relatif aux procédures de qualification, les partenaires de la formation professionnelle ont décidé d'un commun accord que sa mise en œuvre serait examinée dans le courant de l'année 2023.

# Blended Learning : conditions-cadres définies conjointement entre les partenaires

La numérisation a une influence considérable sur les changements structurels et la croissance économique. Elle influence le domaine de l'éducation à tous les niveaux. La formation professionnelle joue ainsi également un rôle important. D'une part, il faut garantir la qualité et l'uniformité de la mise en œuvre du blended learning. D'autre part, il s'agit de garantir l'efficacité et la sécurité juridique de l'introduction de celui-ci dans le cadre du processus de réforme.



L'introduction de moyens didactiques numériques place les différents lieux de formation face à de nombreuses questions en termes de rôles et de responsabilités, de finances, de protection des données, de transparence au niveau des heures d'apprentissage, etc. Ces questions doivent être clarifiées par les partenaires de la formation professionnelle au début de chaque processus de développement, mais les principes de base et les conditions cadres nécessaires font défaut à l'heure actuelle. Afin d'y remédier les cantons et les organisations du monde du travail, en collaboration avec le SEFRI et la Table Ronde des écoles professionnelles, ont élaboré, dans le cadre

de l'initiative «Formation professionnelle 2030», un guide de référence qui présente des solutions concrètes pour les champs d'action identifiés. Ce document crée le cadre permettant de mettre en œuvre ces nouveautés de manière coordonnée entre les partenaires.

Du point de vue de la CTFP, le blended learning présente un grand potentiel et ouvre la voie à des formes d'apprentissage prometteuses. Le [guide de référence](#) est un instrument idéal pour se projeter dans l'avenir. Dans le cadre de travaux de suivi, la thématique sera traitée de manière plus approfondie sur les plans pédagogique, technique, financier et juridique par les partenaires de la formation professionnelle.



# La CTFP, ses tâches et sa composition

La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) constitue l'interface entre les différents organes (niveau opérationnel) et le Sommet national (niveau politique). Elle prépare le Sommet national de la formation professionnelle et veille à ce que les décisions qui y sont prises soient mises en œuvre conformément aux compétences juridiques respectives. Elle délibère de questions relevant du niveau opérationnel et œuvre pour que des solutions y soient apportées au niveau stratégique. Le règlement d'organisation régit son organisation et ses procédures. La CTFP assume par ailleurs les tâches de la Task Force « Perspectives Apprentissage », tel que décidé lors du Sommet national de la formation professionnelle du 15 novembre 2021.

La CTFP se compose de sept membres (état fin 2022) :

## Organisations du monde du travail

- Nicole Meier, responsable du secteur éducation et formation, Union patronale suisse (UPS)
- Dieter Kläy, responsable du dossier du marché du travail et de la formation professionnelle, Union suisse des arts et métiers usam
- Nicole Cornu, secrétaire centrale responsable du dossier de la politique de la formation, Union syndicale suisse (USS)
- Gabriel Fischer, responsable du dossier de la politique de formation, Travail.Suisse

## Cantons

- Christophe Nydegger, président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Niklaus Schatzmann, vice-président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Peter Marbet, responsable du domaine Formation professionnelle et secondaire II formation générale (invité permanent, représentant du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP)

## Confédération

- Rémy Hübschi, directeur suppléant, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), président de la CTFP

Le **secrétariat de la CTFP** est rattaché au SEFRI. Direction : Aude Jaunin et Sina Schlumpf, responsables de projet, unité Politique de la formation professionnelle

# « Formation professionnelle 2030 » – aperçu des projets 2022

L'initiative « Formation professionnelle 2030 » englobe actuellement 12 projets visant à développer et à moderniser la formation professionnelle.

Les projets listés ci-après ont été lancés ou achevés en 2022.

## Projets lancés

- Révision du profil de qualification et des conditions de réussite de la formation des conseiller-e-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Maturité professionnelle 2030

## Projets achevés

- Contrat d'apprentissage pour adultes
- Coûts directs de la formation – certification professionnelle pour adultes – adaptation de l'accord cantonal sur les écoles professionnelles (AEP)
- Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux
- Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Renforcement de la collaboration intercantonale dans la formation professionnelle
- digitalinform.swiss
- Blended learning – principes de base et conditions cadres
- Guide pour la transformation numérique dans la formation professionnelle initiale
- Modèles de flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle
- Recensement des attentes placées dans les voies de formation

## Contact :

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI  
Secrétariat de la CTFP  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne

[www.tbbk-ctfp.ch](http://www.tbbk-ctfp.ch)  
[tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch](mailto:tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch)